

Réflexions sur la première décennie : Leadership noir canadien au forum des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine

RAPPORT PAR:

Anthony N. Morgan, avocat spécialisé en droits de la personne
Hodan Ahmed Mohamed,
Boursière principale en droits humains des Nations unies pour PNUDAD

février 2024





1. Aperçu

En 2023, la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) et la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) se sont associées pour envoyer 24 dirigeants noirs de la société civile canadienne participer à la deuxième session du forum permanent des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine. Ce rapport résume les débats qui ont eu lieu lors de cette session et fait le compte-rendu des expériences et des points de vue des représentants noirs de la société civile ayant obtenu l'appui de la FCRR et de la CCUNESCO pour assister et participer à ce rassemblement mondial. L'objectif de ce rapport est de recenser les enseignements acquis et de partager des idées sur l'occasion unique qui s'est présentée aux principaux organismes nationaux, provinciaux, territoriaux et locaux du Canada de renforcer et d'améliorer la représentation et la participation des communautés noires du Canada dans les efforts mondiaux pour promouvoir, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine.

Les organismes commanditaires de ce rapport, la CCUNESCO et la FCRR, ont été heureuses d'aider les représentants noirs de la société civile canadienne à assister au forum permanent dans le cadre d'engagements plus larges consistant à observer et à mettre en œuvre les promesses de la Décennie internationale des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine. Le 30 janvier 2018, le gouvernement du Canada a reconnu officiellement la Décennie internationale des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine s'échelonnant de 2015 à 2024. Le gouvernement du Canada, ses organismes publics et ses sociétés d'État ont saisi l'occasion de cette décennie pour souligner et rendre hommage aux contributions importantes des personnes d'ascendance africaine à la société canadienne et ont adopté comme cadre d'action les thèmes officiels de la Décennie, « la reconnaissance, la justice et le développement », pour lutter contre la discrimination raciale envers les Noirs et les inégalités persistantes auxquelles ils sont confrontés au Canada.

Le forum permanent des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine (FPPAA) a été créé comme une plateforme internationale pour interpeler le public et peser sur les politiques et les pratiques affectant les personnes d'ascendance africaine dans le monde. L'assemblée générale des Nations Unies a voté la création du FPPAA le lundi 2 août 2021 en adoptant

une résolution décrivant le forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine comme un « mécanisme de consultation » pour les personnes d'ascendance africaine et d'autres parties prenantes concernées¹. Le Forum est une initiative antiraciste historique établie au sein des Nations Unies. Composé de 10 membres, il fonctionne en tant qu'organe consultatif du Conseil des droits de l'homme basé à Genève dont il soutient activement le travail. Le FPPAA est une plateforme dont l'objectif est d'améliorer la sécurité, la qualité de vie et les moyens de subsistance des personnes d'ascendance africaine.

À ce jour, le FPPAA a organisé deux réunions consultatives officielles des parties prenantes, appelées « sessions », et d'autres sont déjà prévues. La première session s'est tenue du 5 au 8 décembre 2022 au siège des Nations Unies à Genève, en Suisse. La CCUNESCO a joué un rôle prépondérant lors de la première session du FPPAA en parrainant neuf représentants noirs de la société civile possédant une expertise dans divers domaines des droits de la personne. Cette délégation était conduite par l'ancienne secrétaire générale de la CCUNESCO, Madame Roda Muse.

La deuxième session du forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine s'est tenue au siège des Nations Unies à New York, aux États-Unis d'Amérique, du 30 mai au 2 juin 2023. Lors de cette session, la délégation des représentants noirs de la société civile canadienne a été rejointe

¹ Tout au long du document, lorsque des citations sont utilisées, veuillez vous référer à la source liée dans la phrase.



par des représentants des États membres de l'ONU, des représentants et des experts d'organismes des Nations Unies, ainsi que par près de 1000 représentants des sociétés civiles de 85 pays. Étaient également présents des acteurs de premier plan des sociétés civiles du monde entier. En plus des activités de la programmation officielle du FPPAA et des débats sur les thèmes et les enjeux mis en évidence par le forum, plus de 60 événements parallèles ont eu lieu. Il s'agissait d'événements organisés et animés de manière indépendante par les participants du forum ou auxquels ils assistaient. Le gouvernement du Canada a organisé certains de ces événements parallèles, dont ceux qui avaient le soutien de M. Ahmed Hussen, alors ministre du Logement, de la Diversité et de l'Inclusion du Canada et qui actuellement est titulaire du poste de



ministre du Développement international du Canada. La CCUNESCO et la FCRR ont dirigé et donné leur soutien à d'autres événements parallèles canadiens². Ces événements parallèles ont attiré un grand nombre de membres de la délégation noire canadienne lors de la deuxième session.

Le rapport officiel de l'ONU sur ces forums peut être consulté [ici](#) (en anglais).

² Pour plus d'informations sur les événements, veuillez consulter la section 5.

2. Résumé des travaux de la deuxième session

Le thème de la deuxième session du FPPAA était : « Concrétiser le rêve : une Déclaration des Nations Unies sur la promotion, la protection et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine ». Ce thème reflète l'un des principaux objectifs du FPPAA, à savoir élaborer une déclaration des Nations Unies sur les droits humains des personnes d'ascendance africaine. Encore à ses premiers stades d'élaboration, cette déclaration sur les droits humains des personnes d'ascendance africaine constituerait un document qui servirait de cadre mondial pour la protection, la promotion et le respect des droits des personnes noires dans le monde entier, y compris au Canada.

Le FPPAA comportait cinq débats thématiques :

➤ **Justice réparatrice mondiale :**

ce débat s'est concentré sur la façon dont la justice réparatrice peut accélérer les transformations mondiales nécessaires à une paix sociale et internationale en reconnaissant, traitant et corrigeant les séquelles des injustices passées et des crimes mondiaux contre les personnes d'ascendance africaine, y compris le colonialisme et la traite transatlantique des esclaves africains;

➤ **Panafricanisme pour la dignité, la justice et la paix :**

ce débat traitait du panafricanisme en tant que mouvement mondial visant à libérer les Africains et les personnes d'ascendance africaine du colonialisme, de l'esclavage, de l'assujettissement et du racisme systémique et structurel. Les participants ont discuté de la contribution du forum permanent et de la future Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine, aux aspirations et aux objectifs panafricains;

➤ **Migration transnationale :**

ce débat tentait de trouver des solutions à la migration croissante des personnes d'ascendance africaine provenant du monde entier en raison des changements climatiques et des catastrophes naturelles, de la pauvreté, de l'instabilité politique et des conflits armés, et appelait à aborder cette question d'un point de vue multidimensionnel. Au cours de ce débat, la crise migratoire haïtienne sur le continent américain et la migration des populations africaines en méditerranée dans des conditions souvent mortelles ont été mises en lumière.

➤ **Reconnaître et combattre le racisme systémique et structurel – une démarche fondée sur les données et les éléments factuels :**

ce débat portait sur la nécessité de formuler d'éventuelles recommandations et de présenter des projets et des initiatives aux Nations Unies dans le but de promouvoir une démarche fondée sur des données probantes permettant de reconnaître et de combattre le racisme systémique et structurel envers les personnes d'ascendance africaine.

➤ **Santé, bien-être et traumatismes intergénérationnels :**

ce débat portait sur la manière de promouvoir le droit à la santé et au bien-être des personnes d'ascendance africaine et les moyens d'intégrer l'étude de cette question dans la future Déclaration sur les droits humains des personnes d'ascendance africaine ainsi qu'au sein des travaux du forum permanent et de ceux des Nations Unies, des États membres et des communautés de la diaspora africaine.

Chaque débat thématique comprenait un expert du FPPAA auquel se joignaient d'autres experts de la diaspora africaine, acteurs de premier plan en politique, activisme, recherche et action politique en faveur des droits et du bien-être des personnes d'ascendance africaine.





3. La délégation canadienne

Après avoir soutenu la participation canadienne à la première session du forum permanent, la CCUNESCO a uni ses forces à celles de la FCRR pour accroître la participation du Canada et des Canadiens noirs à la deuxième session du forum permanent.

La CCUNESCO et la FCRR ont sélectionné plus de 30 Canadiens noirs pour assister au FPPAA et représenter et promouvoir les intérêts des personnes d'ascendance

africaine au Canada. Ces éminents Canadiens noirs provenaient de diverses régions du pays et étaient de diverses situations sociales, tant individuelles que multidimensionnelles, notamment celles en lien avec l'âge, le sexe, la sexualité, les capacités, l'origine ethnique, la langue, la religion et la nationalité.

Le CCUNESCO et la FCRR ont identifié et sélectionné 30 Canadiens noirs de tous les coins du pays pour défendre les intérêts des personnes d'ascendance africaine au Canada lors du FPPAA.

4. Participation active du gouvernement du Canada au forum

Plusieurs hauts représentants du gouvernement du Canada étaient également présents à la deuxième session du FPPAA, notamment :

- M. Ahmed Hussen, alors ministre du Logement, de la Diversité et de l'Inclusion du Canada et actuellement ministre du Développement international du Canada
- S.E. Bob Rae, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New York
- M. Andrew Brown, sous-ministre délégué de l'Emploi et du Développement social
- M. Peter Flegel, directeur général du secrétariat fédéral de lutte contre le racisme du gouvernement du Canada
- M. Mohammed Hashim, directeur général de la Fondation canadienne des relations raciales

Mme Roda Muse, secrétaire générale de la Commission canadienne pour l'UNESCO, était également présente. La présence de ces hauts fonctionnaires canadiens à la deuxième session du FPPAA exprimait l'engagement soutenu du gouvernement du Canada à se joindre aux efforts mondiaux pour renforcer la protection et la promotion des droits humains des personnes d'ascendance africaine au Canada et ailleurs dans le monde.

Lors de la deuxième session du FPPAA, le gouvernement du Canada a présenté une déclaration officielle réitérant l'engagement du Canada à lutter contre le racisme envers les Noirs, à faire progresser les droits de la personne au sein des communautés noires et à faire prospérer économiquement ces communautés. Dans la déclaration, le Canada annonce également qu'une nouvelle stratégie fédérale de lutte contre le racisme sera bientôt adoptée et sera accompagnée d'un tout premier plan de lutte contre la haine, dans lequel sont plus particulièrement mentionnés le racisme et la haine envers les Noirs.

En témoignage de son engagement à combattre le racisme anti-Noir au Canada, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement d'une nouvelle stratégie fédérale de lutte contre le racisme et son tout premier plan d'action pour combattre la haine, en particulier le racisme anti-Noir.

5. Événements et activités du Canada au FPPAA

➤ 29 mai

Ouverture et réception de bienvenue : la CCUNESCO et la FCRR ont organisé une réception de bienvenue dans un hôtel près du siège de l'ONU pour souligner la participation des délégués à la deuxième session du FPPAA. Cet événement a permis aux délégués et participants canadiens noirs de discuter de questions cruciales concernant les droits et le bien-être des personnes d'ascendance africaine. Cette réunion a également permis aux participants d'établir des liens et d'instaurer un climat positif à la veille des débats du FPPAA.

➤ 30 mai

Partenariat nord-américain pour l'équité, la justice raciale et les personnes d'ascendance africaine : ce déjeuner réunissait des représentants des gouvernements, et des représentants d'entreprises privées et des sociétés civiles du Canada, du Mexique, des États-Unis et de l'UNESCO. Il a servi de lieu de discussion, d'échange et de collaboration pour les efforts menés dans la lutte contre le racisme envers les Noirs et le renforcement des droits et libertés des personnes d'ascendance africaine dans le cadre du Partenariat nord-américain pour l'équité et la justice raciale, un accord de coopération multilatéral entre le Canada, le Mexique et les États-Unis pour lutter collectivement contre le racisme et la discrimination au sein de leurs juridictions.

➤ 30 mai

Réception conjointe des missions permanentes pour le FPPAA : organisée dans les bureaux de la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies, la réception réunissait les Missions permanentes du Brésil, du Canada, du Kenya et des États-Unis à l'occasion de la deuxième session du forum permanent pour les personnes d'ascendance africaine. Ce rassemblement a été l'occasion pour les représentants de ces nations de discuter de partenariats et d'engagements diplomatiques dans le but d'instaurer une solidarité internationale visant à promouvoir les droits et le bien-être des personnes d'ascendance africaine. Parmi les hauts fonctionnaires présents figuraient M. Ahmed Hussen, S. E. Bob Rae, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New York et S. E. Linda Thomas-Greenfield, ambassadrice des États-Unis auprès des Nations Unies à New York.

➤ **31 mai**

« L'urgence d'agir – vers la réalisation pleine et universelle des droits de l'homme pour les communautés noires » :

organisé au Centre historique de l'église des Nations Unies, cet événement parallèle a été organisé de manière indépendante par la coalition Black Canadians Civil Society Coalition (BCCSC)³, une coalition composée de Canadiens noirs et d'organismes ayant assisté et participé à la première session du FPPAA qui s'est déroulé du 5 au 8 décembre 2022 à Genève, en Suisse. La réunion a permis à la BCCSC de présenter un rapport d'étape sur ses activités et ses initiatives pour formuler des recommandations politiques permettant la réalisation pleine et universelle des droits humains pour les personnes d'ascendance africaine au Canada. La coalition a souligné que le besoin était urgent de réaliser pleinement les droits de la personne pour les Noirs au Canada, car il s'agit d'un prolongement du soutien accordé à l'amélioration de la vie et du bien-être des communautés noires du monde entier. L'événement réunissait des experts, des militants et des décideurs politiques qui ont discuté des stratégies et des actions en cours pour s'attaquer aux problèmes pressants auxquels les personnes d'ascendance africaine sont confrontées.

➤ **31 mai**

Rencontre avec M. Andrew Brown, sous-ministre délégué d'Emploi et Développement social Canada :

organisé dans les bureaux de la Mission permanente du Canada auprès de l'ONU, ce rassemblement était une occasion unique de venir rencontrer M. Brown. Cet événement a permis aux participants de dialoguer avec un haut fonctionnaire du gouvernement canadien sur les politiques et les initiatives visant à l'amélioration du bien-être social et économique des personnes d'ascendance africaine au Canada.



³ La [Black Canadian Civil Society Coalition](#) protège et fait la promotion des objectifs de la Décennie internationale pour les personnes d'ascendance africaine (DIPAA). Pour y parvenir, la coalition demande au gouvernement canadien de: 1) respecter ses promesses et l'engagement qu'il a pris lorsqu'il a reconnu la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine; 2) remédier aux conditions discriminatoires à l'égard des Noirs au Canada; 3) formuler des recommandations politiques qui répondent à ces préoccupations en matière de droits de l'homme.

➤ 1^{er} juin

L'impact du racisme sur la santé des personnes d'ascendance africaine et

Déclaration d'Halifax : dans le cadre de cet événement organisé par l'UNESCO, un débat a porté sur la recherche scientifique dont les résultats soulignent les effets néfastes du racisme sur la santé physique et mentale des personnes d'ascendance africaine qui les empêchent de réaliser leur plein potentiel dans les Amériques. Lors du débat, l'initiative de guérison collective de l'UNESCO dont l'objectif est d'aider à surmonter le traumatisme psychologique hérité de l'histoire de l'esclavage a également été mise en lumière. Cet événement réunissait des femmes afro-brésiliennes, des représentants du secteur privé et des agences des Nations Unies ainsi que d'autres participants du FPPAA qui ont discuté des répercussions du racisme institutionnel sur la santé et des changements politiques structurels qui devraient être mis en place pour lutter contre celui-ci. Étaient présents à cet événement, Mme Gabriela Ramos, sous-directrice générale de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines,

des responsables gouvernementaux de haut niveau et des représentants de la société civile dont le travail est axé sur le changement des mentalités afin d'élaborer des politiques de santé publique inclusives. Une grande partie de la discussion a porté sur l'impact du racisme sur la santé des personnes d'ascendance africaine.

L'événement comprenait également le dévoilement par le FPPAA de la Déclaration d'Halifax par l'ancienne gouverneure générale du Canada, la très honorable Michaëlle Jean. La Déclaration d'Halifax, créée par des Canadiens noirs ayant profité de la sagesse de jeunes Canadiens noirs, exprime certaines des principales demandes, revendications et attentes des Noirs partout dans le monde, y compris en Afrique. La Déclaration souligne l'importance de lutter contre les disparités raciales dans tous les aspects de la vie sociale, économique, politique et culturelle et de préconiser un accès équitable aux services et aux institutions pour tous, y compris les personnes d'ascendance africaine.





➤ 1er juin

Discussion à l'heure du déjeuner avec les membres du FPPAA (Mme June Soomer, Mme Gaynel Curry et M. Justin Hansford) : il s'agissait d'une réunion informelle et indépendante avec des représentants noirs de la société civile canadienne, organisée par certains membres du FPPAA. Dans le cadre de cette réunion, des discussions approfondies ont permis un échange d'idées et de points de vue sur la manière dont les Canadiens noirs peuvent faire stratégiquement avancer les objectifs du FPPAA au Canada. Les participants ont discuté des enjeux sur lesquels, selon les membres de la FPPAA, les Canadiens noirs étaient plus susceptibles d'avancer au nom des populations de la diaspora africaine en quête d'une plus grande reconnaissance et d'une plus grande protection des droits de l'homme pour les personnes d'ascendance africaine.

➤ 2 juin

Réception de clôture à la Mission permanente du Canada : une réception organisée à la Mission permanente du Canada auprès de l'ONU avec le soutien des représentants du gouvernement du Canada est venue clôturer la participation des délégués canadiens noirs à la deuxième session du FPPAA. Au cours de cet événement, les participants ont pu pousser leur réflexion sur les débats du FPPAA, forger des liens durables et se féliciter des progrès réalisés lors du forum. Les participants ont pu également commencer à planifier les actions permettant d'avancer dans la réalisation des objectifs du forum. Cette réception a marqué la fin de la deuxième session du FPPAA, un rassemblement fécond axé sur la collaboration.

6. Résumé des résultats obtenus lors de la session

La deuxième session du FPPAA a culminé lors d'une réunion plénière de clôture au cours de laquelle les membres ont adopté les conclusions et recommandations préliminaires présentées à l'ordre du jour et concernant les domaines prioritaires discutés lors des événements et des débats de la session. Même si toutes ces conclusions et recommandations n'impliquent pas directement le gouvernement du Canada et les Noirs de la société civile canadienne, elles peuvent contribuer à améliorer les intérêts et les objectifs du forum permanent grâce aux obligations et aux engagements auxquels souscrivent les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux du Canada.

Vous trouverez ci-dessous des extraits des conclusions et des recommandations adoptées lors de la deuxième session du forum permanent. Elles sont présentées de façon concise pour plus de clarté⁴. En appui à l'engagement du Canada de soutenir les initiatives menées par les Nations Unies pour la promotion et la protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine, ces conclusions et recommandations devraient être étudiées attentivement par les responsables canadiens afin d'élaborer un programme d'action auquel le Canada participerait.

Projet de Déclaration des Nations Unies sur les droits humains des personnes d'ascendance africaine :

Les membres du FPPAA ont conclu la session en réaffirmant leur engagement à faire adopter une Déclaration des Nations Unies sur la promotion, la protection et le plein respect des droits humains des personnes d'ascendance africaine afin de combler les lacunes existantes et de renforcer et améliorer les instruments permettant d'appliquer ces droits.

Le forum permanent a pris note des commentaires des organismes de la société civile de la diaspora africaine, qui ont insisté

pour que toute déclaration comprenne les éléments suivants :

- les droits culturels et linguistiques tels que le droit de préserver le patrimoine culturel, les langues autochtones et les savoirs ancestraux;
- le droit à l'autodétermination;
- les droits collectifs des peuples et communautés d'ascendance africaine;
- le droit des peuples d'ascendance africaine à conserver leurs terres, territoires et ressources;

⁴ (en anglais) <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/hrcouncil/forums/forum-african-descent/sessions/session2/Preliminary-Conclusions-and-Recommendations-of-2nd-Session-en.pdf>

- le droit des peuples autochtones d'ascendance africaine au consentement libre, préalable et éclairé concernant les décisions qui affectent leurs droits et leurs territoires;
- le droit à l'intégrité familiale pour les familles d'ascendance africaine;
- le droit à la justice et aux réparations.

Enfin, le forum permanent a appelé les États membres à soutenir les consultations régionales avec la société civile et d'autres parties prenantes concernées pour contribuer à l'élaboration de la Déclaration des Nations Unies mentionnée ci-dessus.

Une deuxième décennie des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine :

Consciente que l'actuelle Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine doit se terminer fin décembre 2024, le forum permanent a exhorté l'Assemblée générale des Nations Unies à proclamer une deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. Cet appel a été lancé dans le but de poursuivre les actions qui visent à garantir la pleine reconnaissance, la justice et le développement pour les personnes d'ascendance africaine. En outre, le forum permanent a recommandé que la deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine soit axée sur la justice réparatrice, la reconnaissance, l'équité et la lutte contre la discrimination raciale systémique et structurelle aux niveaux local, national, régional et mondial.

Les membres du FPPAA ont réaffirmé leur engagement à veiller à ce que l'élaboration d'une déclaration des Nations unies sur la promotion et la protection des droits humains des personnes d'ascendance africaine comble les lacunes et renforce les instruments existants relatifs aux droits humains des personnes d'ascendance africaine.

Justice réparatrice mondiale :

Le forum permanent a également reconnu qu'il n'existe aucun mécanisme juridique adéquat pour s'attaquer au problème de longue date que constituent les demandes de réparation pour la traite transatlantique des esclaves, le colonialisme, les centaines d'années d'esclavage africain et les blessures et dommages connexes causés aux Africains et aux personnes d'ascendance africaine dans les différents pays du monde. Dans cette optique, le forum permanent a réitéré sa recommandation à la Cour internationale de Justice d'émettre un avis consultatif sur la question juridique soulevée par les demandes de réparation pour les séquelles du colonialisme et de l'esclavage. Le forum permanent a également invité les États membres à solliciter l'avis d'autres organes juridiques faisant autorité, comme la Cour interaméricaine des droits de la personne et la Cour européenne des droits de la personne.

Panafricanisme pour la dignité, la justice et la paix :

Le forum permanent a recommandé aux États membres de l'ONU de créer un groupe informel d'États panafricains afin de promouvoir une plus grande solidarité entre l'Afrique et la diaspora africaine. Il a également été proposé que ce groupe donne son appui au forum permanent et le consulte pour discuter des principaux enjeux panafricains que sont la justice réparatrice, le développement durable, l'éducation, les échanges culturels et la discrimination raciale.

Migration transnationale :

Le forum permanent a appelé les États membres de l'ONU à mettre fin à la détention arbitraire et au refoulement des migrants d'ascendance africaine, et à veiller à ce que les processus de migration relèvent du droit administratif et non du droit pénal, conformément aux normes et lois internationales relatives aux droits de la personne.

En consultation avec les États membres de l'ONU, le forum permanent a également recommandé que l'Organisation internationale pour les migrations collecte et communique des données ventilées sur les disparités raciales dans les régimes migratoires nationaux et internationaux, principalement dans la mesure où elles affectent les Africains et les personnes d'ascendance africaine. Plus précisément, il a été recommandé que ces informations soient publiées périodiquement, accompagnées de recommandations politiques guidées par les données collectées.

Une approche fondée sur les données et les éléments factuels pour combattre le racisme systémique et structurel :

Le forum permanent a étudié les interventions et les commentaires portant sur l'intelligence artificielle, le transfert de technologie et la nécessité de prendre des mesures urgentes pour empêcher l'aggravation des inégalités et des biais algorithmiques. Dans cette optique, il a invité les États membres, les organismes spécialisés des Nations Unies et d'autres parties prenantes concernées à promouvoir un accès équitable à la technologie et à ses innovations aux personnes d'ascendance africaine.

Le forum permanent a en outre appelé la Division de la statistique des Nations Unies à coordonner la collecte de données désagrégées sur les personnes d'ascendance africaine dans les agences, fonds et programmes des Nations Unies et de créer un tableau de bord interactif en ligne avec ces données.

En outre, le forum permanent a recommandé qu'à l'échelle internationale, l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil des droits de l'homme poursuivent, à court et à long terme, la surveillance, la reconnaissance et la lutte contre la discrimination raciale systémique et structurelle à l'encontre des Africains et des personnes d'ascendance africaine. Ces actions devraient tenir compte des séquelles du colonialisme et de l'esclavage et réagir aux forces dynamiques mondiales qui ont façonné l'ordre international, y compris l'économie mondiale et les relations de pouvoir au sein de l'ONU et d'autres institutions de la gouvernance mondiale.



Le forum permanent a également proposé d'inclure des indicateurs et des données aux disparités raciales, et aux formes souvent multiples et croisées de discrimination, dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable des Nations Unies, principalement dans la mesure où ces disparités affectent les personnes d'ascendance africaine.

Santé bien-être et traumatismes intergénérationnels :

Le forum permanent a recommandé aux États membres de prendre les mesures suivantes :

- Adopter des programmes et des politiques garantissant une couverture sanitaire universelle, y compris des services de santé mentale, aux personnes d'ascendance africaine.
- Soutenir la création de structures et de processus « culturellement sûrs » au sein des régimes nationaux et privés de soins de santé, y compris des services de sage-femme sûrs et culturellement appropriés.
- Promouvoir la recherche et l'éducation et soutenir l'élaboration de politiques permettant de lutter contre les disparités en santé et les traumatismes intergénérationnels causés par les séquelles de la discrimination raciale systémique et structurelle, notamment en créant des infrastructures sanitaires pour les personnes d'ascendance africaine en guise de réparation.



Le forum permanent a également recommandé à l'Organisation mondiale de la santé de créer un groupe de travail sur les inégalités raciales en matière de santé et les traumatismes intergénérationnels, auquel participeraient des États membres, la société civile et d'autres mécanismes des Nations Unies. Il a aussi été proposé que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et d'autres parties prenantes concernées produisent un rapport sur l'état de santé des personnes d'ascendance africaine, dans lequel seraient incluses les données sur l'impact du racisme et de la discrimination raciale. Le forum permanent a en outre recommandé que l'OMS ajoute la race et l'origine ethnique comme thème transversal aux côtés de la justice sociale, l'équité entre les sexes et la promotion des droits de la personne.

Enfin, le forum permanent a recommandé que la Journée internationale des personnes d'ascendance africaine, le 31 août 2023, soit axée sur la santé des personnes d'ascendance africaine et encourage les États membres, les entités des Nations Unies, la société civile et d'autres parties prenantes à entreprendre des activités à cette fin.

7. Points de vue des membres du forum permanent des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine

Cinq membres du FPPAA (représentant 5 États membres de l'ONU) ont été interviewés pour la préparation de ce rapport : Mme June Soomer (Sainte-Lucie), M. Michael McEachrane (Suède), Mme Gaynel Curry (Bahamas), Mme Mona Omar (Égypte) et M. Hongjiang Huang (République populaire de Chine). Leurs biographies peuvent être consultées [ici](#). Chacun a apporté l'étendue de ses connaissances et a donné son avis sur la meilleure façon dont les Noirs de la société civile canadienne peuvent collaborer avec les personnes d'ascendance africaine de la société civile mondiale afin que collectivement, ils puissent avoir une influence sur les initiatives des Nations Unies visant à lutter contre la discrimination raciale.

Rôle du Canada au sein du FPPAA et des Nations Unies

Les membres du FPPAA ont salué le travail accompli par la FCRR, la CCUNESCO et les représentants noirs de la société civile canadienne pour soutenir le forum. Les membres du FPPAA ont souligné que le Canada était l'un des États membres de l'ONU les plus riches en ressources et qu'il était donc plus facile pour le gouvernement canadien et les représentants noirs de la société civile canadienne de collaborer avec le forum et d'avoir un impact social et politique sur les personnes d'ascendance africaine.

Les membres du FPPAA ont également rappelé que ce forum international était dirigé par des États membres des Nations Unies, ce qui signifie que les États-nations et les gouvernements représentés ont, par défaut, une place privilégiée dans tous les forums et rassemblements des Nations Unies. Ainsi, les représentants de la société civile ayant moins d'expérience à l'ONU pourraient se sentir marginalisés lors des réunions, conférences, travaux et initiatives des Nations Unies. Cependant, les membres du FPPAA ont précisé que le forum était une occasion précieuse pour les représentants noirs de la société civile de s'entretenir avec les États membres sur la politique internationale en matière de droits de la personne et sur l'élaboration des politiques, tant au sein des Nations Unies qu'au niveau national. À cet effet, les membres du FPPAA ont encouragé les représentants noirs de la société civile canadienne à utiliser les mécanismes de l'ONU pour faire avancer la cause des droits humains des personnes d'ascendance africaine. En outre, les cinq membres ont réaffirmé que le forum était une entité unique et internationale permettant aux personnes d'ascendance africaine issues du continent africain et de toute la diaspora de se rassembler et de collaborer pour opérer des changements politiques et sociaux radicaux.

Les membres du FPPAA ont rappelé aux représentants noirs de la société civile canadienne que l'un des objectifs du forum est de donner des conseils et des recommandations au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) et à l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), et de travailler aux côtés d'autres organismes des Nations Unies. Dans cette optique, ils ont souligné que le fait de participer au forum nécessite de connaître le fonctionnement des Nations Unies, du CDH et de l'Assemblée générale, afin qu'à travers les Nations Unies, les organismes de société civile, dont celles de la diaspora africaine, puissent avoir un impact politique réel sur la vie des personnes d'ascendance africaine. À cette fin, ils ont précisé que les représentants noirs de la société civile canadienne devaient acquérir plusieurs compétences. Les membres du FPPAA ont donc suggéré que les membres de la société civile canadienne (en particulier ses représentants noirs) demandent aux organismes des Nations Unies d'organiser des ateliers de formation. Ils leur ont également suggéré d'étudier les activités de financement en cours susceptibles de soutenir cet important travail.

Enfin, les membres du FPPAA ont souligné que le forum n'était pas un lieu où tenir des discours, et qu'il s'agissait plutôt d'un groupe de travail visant à créer un mouvement international de justice réparatrice pour les personnes d'ascendance africaine. Ce point a été soulevé par les membres pour souligner le besoin de présenter plus de recommandations écrites, concrètes et réalisables traduisant la bonne compréhension des rôles de chacun et les multiples interactions entre le forum, l'ONU et ses États membres. Les membres ont cité en exemple les recommandations sur les questions autochtones issues de l'Instance permanente des Nations Unies qui étaient plus de 1 000 et dont seules quelques-unes ont été mises en œuvre au sein des Nations Unies ou dans les nations des États membres. Les membres du FPPAA souhaitent éviter ce scénario en veillant à ce que les recommandations politiques soumises au forum soient tangibles, bien documentées et correctement orientées afin de soutenir ses objectifs de faire progresser les droits humains et le bien-être des personnes d'ascendance africaine.

Étant l'un des États membres de l'ONU disposant des ressources les plus abondantes, le Canada a beaucoup plus de possibilités, tant par l'intermédiaire du gouvernement fédéral que de la société civile noire canadienne, de s'engager auprès du Forum et d'obtenir un impact social et politique pour les personnes d'ascendance africaine.

Rendre le FPPAA pertinent sur le terrain

Selon les membres du FPPAA interrogés, le forum remplit trois fonctions essentielles :

- Il s'agit d'une plateforme mondiale unique et puissante, destinée aux personnes d'ascendance africaine — certains ancêtres panafricains ont rêvé d'une telle plateforme au sein des Nations Unies;
- Chaque année, le forum organise une conférence internationale en deux sessions, l'une à Genève et l'autre à New York, que la société civile devrait non seulement suivre, mais à laquelle elle devrait participer activement;
- Le forum est une occasion unique pour les communautés d'ascendance africaines du monde entier de se faire entendre et d'organiser des événements parallèles lors des sessions du forum.

Compte tenu de ce qui précède, les membres du FPPAA ont exprimé l'importance de faire connaître le forum pour les personnes d'ascendance africaine sur le terrain. Selon certains membres du forum, le FPPAA ne jouit pas d'une légitimité totale auprès de la diaspora africaine, car il est peu connu de ses membres. Pour cette raison, les membres du FPPAA jugent qu'une mobilisation directe auprès des communautés noires au niveau régional autant que national et local, voire même au niveau des quartiers, est importante pour remplir ses trois fonctions. Ils ont appelé les représentants noirs de la société civile canadienne et le gouvernement du Canada

à inviter les membres du FPPAA à venir au Canada consulter les communautés afin de s'assurer que le travail effectué aux Nations Unies a des répercussions significatives sur leur quotidien. Ce type de dialogue direct entre le forum et les communautés noires (facilité par les dirigeants noirs de la société civile) a été considéré comme étant essentiel à l'élaboration d'une Déclaration des Nations Unies ferme et solide sur les droits humains des personnes d'ascendance africaine. Les membres du FPPAA ont également noté qu'une telle mobilisation serait un complément au travail du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CEDR) et aiderait aux efforts des Nations Unies pour lutter contre la discrimination. En résumé, les membres du FPPAA ont souligné que la mobilisation communautaire est essentielle pour bâtir un forum institutionnel solide qui responsabilise la diaspora africaine et ses organismes de société civile dans le monde entier.

La justice réparatrice est au cœur du FPPAA

Comme le reflètent les conclusions et recommandations préliminaires de la deuxième session, les membres du FPPAA ont rappelé que la justice réparatrice était au cœur de la démarche du forum. À cette fin, les membres du FPPAA ont appelé la société civile à créer un mouvement multidimensionnel regroupant des alliés tant au sein de l'espace onusien qu'à l'extérieur.

Les membres ne voulaient pas que l'on oublie que les personnes d'ascendance africaine ont joué un rôle pionnier dans les luttes anticoloniales. Dans cette optique, ils ont souligné que la création d'un mouvement mondial avec d'autres sociétés civiles était nécessaire pour renforcer le travail effectué en faveur d'une justice réparatrice. Les membres du FPPAA ont également précisé que les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies ne pouvaient pas être atteints à l'échelle mondiale sans y intégrer une justice réparatrice pour combler l'écart de richesse fondé sur les disparités socio-économiques qui prévalent dans des pays comme le Canada.

Un appel urgent à passer à l'action pour le gouvernement du Canada : lancement annoncé de l'Institut national pour les personnes d'ascendance africaine. La participation dynamique des dirigeants et des organismes noirs de la société civile canadienne lors de la deuxième session du forum permanent des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine est venue souligner l'importance d'établir une collaboration et un dialogue qui se poursuivront après ce rassemblement historique. Il est clair qu'il faut mettre en place un mécanisme privilégiant de façon durable le dialogue, les échanges, la production de connaissances et la mobilisation pour soutenir le leadership des représentants noirs de la société civile canadienne dans la promotion des droits humains des personnes d'ascendance africaine du monde entier. À cette fin, le



gouvernement du Canada doit agir avec diligence pour s'assurer que l'Institut national pour les personnes d'ascendance africaine, dont le lancement a déjà été annoncé, voit rapidement le jour.

En août 2021, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social de l'époque, Ahmed Hussen, a lancé un appel de proposition pour créer un institut national pour les personnes d'ascendance africaine. Un investissement sur quatre ans pouvant atteindre 7,25 millions de dollars était prévu pour soutenir la création de l'institut. L'engagement du Canada à créer cet institut répondait à la recherche, aux études et à la mobilisation de la société civile. Plus précisément, l'appel à la création de cet institut figurait dans les recommandations formulées dans un rapport de faisabilité

produit par deux groupes communautaires noirs de la société civile, à savoir les Caribbean African Canadian Social Services et le Ushauri Council. Malgré la clôture de l'appel à propositions mentionné ci-dessus en octobre 2021, l'institut n'a toujours pas vu le jour. De plus, le gouvernement du Canada n'a pas divulgué quand il envisage d'annoncer le nom de l'organisme candidat qui a été retenu pour piloter la création de l'institut, et n'a pas non plus annoncé quand il envisage de voir l'institut créé.

Le mandat de l'Institut, comme indiqué sur le site Web du gouvernement du Canada, est de travailler sur les questions qui touchent les communautés noires. Ses objectifs sont les suivants : a) peser sur les orientations politiques et la création de programmes à tous les paliers de gouvernement en adoptant une perspective axée sur les Noirs; b) entreprendre des travaux de recherche appliquée, recueillir les connaissances et les analyser, diffuser les informations, se mobiliser avec les communautés et établir des liens et des réseaux, et; c) travailler à améliorer les résultats obtenus pour les personnes d'ascendance africaine du Canada et de leurs communautés. Compte tenu de l'objectif de ce mandat, l'Institut national pour les personnes d'ascendance africaine est très attendu, car il contribuerait de manière importante aux objectifs et aux intérêts du FPPAA et à ceux d'autres initiatives des Nations Unies. Cet institut pourrait servir d'organisme national pour contrôler, défendre et

soutenir les recommandations découlant de l'engagement pris par le gouvernement du Canada envers le FPPAA et la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, et même des recommandations formulées dans ce rapport.

Une fois créé et mis en service, cet institut renforcerait l'engagement du Canada envers la coopération et la solidarité internationales, de même que son leadership mondial en matière de droits de la personne. En soutenant activement les efforts de l'ONU pour promouvoir les droits, les intérêts et le bien-être de la population canadienne d'ascendance africaine, l'institut montrerait l'engagement proactif des entités canadiennes pour résoudre les problèmes systémiques liés au racisme et à la discrimination envers les Noirs. En promouvant l'échange de bonnes pratiques et en créant un réseau mondial pour la promotion des droits et du bien-être des personnes d'ascendance africaine, l'institut agirait comme modèle pour les autres États membres de l'ONU.

Afin d'appuyer la création et l'exploitation de l'institut, la CCUNESCO et la FCRR devraient se réunir avec des experts des personnes d'ascendance africaine pour faire progresser les enjeux soulevés par le FPPAA et d'autres organes des Nations Unies. Ce regroupement diffuserait les informations, élaborerait des stratégies, échangerait des connaissances et adapterait les meilleures pratiques au contexte canadien.



La solidarité et la collaboration à l'échelle nationale et internationale sont la clé d'une transformation profonde. Relever les multiples défis auxquels les communautés noires sont confrontées nécessite un effort collectif. Cet institut serait un outil pour mettre en commun les ressources, l'expertise et le pouvoir de mobilisation. Les Noirs canadiens pourraient mieux se faire entendre sur la scène internationale et leurs préoccupations seraient plus visibles, ce qui obligerait les décideurs à agir, tant au Canada que partout où se trouvent des personnes d'ascendance africaine.

De plus, l'implication permanente de cet institut entretiendrait la résilience des communautés noires du Canada dans leur lutte pour la justice. Une résilience nécessaire, car le cheminement vers la justice raciale se heurte constamment à de nombreux obstacles. Cet institut offrirait un lieu pour le dialogue et la collaboration, et abriterait un réseau de soutien où les dirigeants noirs et les organismes noirs puiseraient force et inspiration afin de continuer à aller de l'avant face à l'adversité.

Reconnaissant le leadership historique des personnes d'ascendance africaine dans les luttes anticoloniales, les membres du FPPAA ont souligné l'importance d'une collaboration mondiale pour faire avancer les efforts de justice réparatrice et ont appelé la société civile à construire un mouvement intersectionnel, en engageant des alliés à l'intérieur et à l'extérieur de l'ONU.

Remarques de conclusion

La deuxième session du forum permanent des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine a été très prometteuse et a eu un impact important pour les Canadiens noirs et les organismes de société civile participant à l'événement. Il a agi comme une plateforme permettant d'aborder des problèmes en suspens et de stimuler le combat pour l'équité, la justice et le respect des droits de la personne dans les communautés noires du Canada.

Le forum était une tribune mondiale offerte aux Canadiens noirs pour raconter leurs expériences et discuter de leurs aspirations et des enjeux qu'ils doivent affronter. C'était l'occasion de se faire entendre, de mettre en lumière le racisme et la discrimination systémiques, les disparités raciales et les inégalités sociales qui persistent envers les Noirs au sein de la société canadienne. En participant aux discussions, les luttes des Canadiens noirs ont trouvé écho auprès d'une diaspora plus large de personnes d'ascendance africaine et ont été contextualisées dans un cadre mondial, soulignant l'universalité de leur quête de justice.

Le forum a également été une occasion pour établir un réseau de collaboration vitale. Les organismes noirs de la société civile canadienne ont pu établir des liens avec leurs homologues internationaux, partageant les meilleures pratiques, les stratégies et les

ressources pour faire progresser les droits des communautés noires. Ces liens ont créé un sentiment de solidarité et renforcé la conviction que la lutte pour l'égalité raciale est avant tout un effort collectif international.

L'événement a donné aux délégués l'occasion de demander des comptes au gouvernement canadien. Au cours de dialogues ouverts sur les disparités raciales en matière de logement, de soins de santé, d'emploi, d'éducation, de maintien de l'ordre et de justice pénale, d'immigration et de protection de l'enfance, etc., les délégués ont été en mesure d'exiger du gouvernement canadien des gestes concrets. Le ministre Ahmed Hussen et M. Andrew Brown, sous-ministre délégué de l'Emploi et du Développement social, ont ouvert la voie à un dialogue entre la société civile et le gouvernement, encourageant une politique d'« engagement constructif » sur laquelle les représentants noirs de la société civile canadienne pourront s'appuyer pour garantir transparence et responsabilité de la part du gouvernement du Canada.

En plus des discussions, le dévoilement de la Déclaration d'Halifax par la très honorable Michaëlle Jean est venu souligner l'importance de lutter contre les disparités raciales dans tous les aspects de la vie sociale, économique, politique et culturelle du Canada. Cette déclaration a été reconnue lors de la deuxième session comme un outil

important pour promouvoir l'équité et le respect des droits de la personne pour les Canadiens noirs.

Il faut signaler que l'engagement et la participation enthousiastes des dirigeants noirs de la société civile canadienne lors de la deuxième session du FPPAA ont montré l'important soutien des organismes noirs de la société canadienne pour le mérite, l'importance et l'efficacité de la Décennie internationale des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine. Partout au Canada, de grands et petits organismes au service des communautés noires ont profité de la Décennie internationale pour sensibiliser l'opinion et faire pression avec succès pour une action plus vigoureuse en vue de faire progresser les droits et de garantir le bien-être des Noirs au Canada. Créé en partie pour soutenir la Décennie internationale pendant et après son échéancier officiel, le FPPAA s'impose comme une plateforme essentielle qui offre aux organismes noirs de la société civile canadienne une occasion unique de se

mobiliser à l'échelle internationale pour de nombreuses années. Cette mobilisation est l'une des forces et des réalisations de la Décennie. Elle génère un sentiment collectif d'émancipation et son impact agit dans le cadre plus large de l'avancement des droits pour les personnes d'ascendance africaine, tant au Canada que dans le monde.

Même si les enjeux restent immenses, la deuxième session du forum permanent des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine est source d'espoir et d'inspiration. Il est la preuve que les Noirs du Canada et leurs alliés ne sont pas seuls à rechercher la justice et l'égalité. Il a mis en valeur la résilience et la détermination des organismes noirs de la société civile canadienne à apporter des changements, à l'échelle nationale autant qu'internationale. Le FPPAA a servi de lieu de mobilisation et d'action, et son importance se répercute dans la lutte permanente pour que le Canada devienne un pays plus juste et plus équitable pour les communautés noires.

Pour maintenir le leadership de la société civile noire canadienne dans la promotion des droits des personnes d'ascendance africaine à l'échelle mondiale, il est impératif de mettre en place des mécanismes durables de dialogue, d'échange, de production de connaissances et de mobilisation. Les membres ont exhorté le gouvernement fédéral à établir rapidement l'Institut national pour les personnes d'ascendance africaine.